



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue par vidéoconférence à Gatineau, le mercredi 23 juin 2021 à 9 h 30 à laquelle sont présents, monsieur le maire Maxime Pedneaud-Jobin, messieurs les conseillers Cédric Tessier, président, Gilles Chagnon, Pierre Lanthier et madame la conseillère Renée Amyot formant quorum du comité.

Monsieur le conseiller Cédric Tessier, président du comité exécutif, préside la séance.

Sont également présents, messieurs Luc Bard, directeur général adjoint, André Turgeon, directeur général adjoint, M<sup>e</sup> Geneviève Leduc, greffière, ainsi que madame et messieurs Jean Boileau, Mike Duggan, Laurence Gillot, Melvin Jomphe, Jean Lessard et François Léveillé.

CE-2021-508

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE GATINEAU TENUE LES 26 MAI, 2 JUIN ET 9 JUIN 2021 AINSI QUE DE LA SÉANCE SPÉCIALE TENUE LE 8 JUIN 2021**

**CONSIDÉRANT** QU'une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue les 26 mai, 2 juin et 9 juin 2021 ainsi que de la séance spéciale tenue le 8 juin 2021 a été remise aux membres du comité exécutif :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adopte les procès-verbaux, comme soumis.

Adoptée

CE-2021-509

**MODIFICATIONS À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT - RUES SKYRIDGE, SUMAC, CHESTNUT, BASSWOOD ET EDGEWOOD - DISTRICT ÉLECTORAL DU PLATEAU - MAUDE MARQUIS-BISSONNETTE**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité décrète des modifications à la signalisation de stationnement sur les rues Skyridge, Sumac, Chestnut, Basswood et Edgewood, dossier RS-20-293, comme illustré au plan numéro CRO-21-042 du 19 mai 2021, le tout afin de :

**Implanter une zone de stationnement interdit :**

<b><u>Rues</u></b>	<b><u>Côtés</u></b>	<b><u>Endroits</u></b>	<b><u>En vigueur</u></b>
Skyridge	Sur les deux côtés	Sur toute sa longueur	En tout temps
Chestnut	Sur les deux côtés	Sur toute sa longueur	En tout temps
Sumac	Sur les deux côtés	Sur toute sa longueur	En tout temps
Basswood	Sud	Sur toute sa longueur	En tout temps
Basswood	Nord	D'un point situé à 60 m à l'ouest de la rue Skyridge jusqu'à sa limite ouest	En tout temps
Edgewood	Sur les deux côtés	Sur toute sa longueur	En tout temps

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans les zones de stationnement mentionnées aux présentes.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-21-042 qui fait partie intégrante de la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 18 juin 2021.

Adoptée

CE-2021-510

**MODIFICATIONS À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT - AVENUE DE L'HIPPODROME - DISTRICT ÉLECTORAL DE DESCHÊNES - MIKE DUGGAN**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité décrète des modifications à la signalisation de stationnement sur l'avenue de l'Hippodrome, dossier RS-21-108, comme illustré au plan numéro CRO-21-224 du 25 mai 2021, le tout afin de :

Implanter des zones de stationnement interdit :

<b><u>Rue</u></b>	<b><u>Côtés</u></b>	<b><u>Endroits</u></b>	<b><u>En vigueur</u></b>
De l'Hippodrome	Est	À partir de la rue Nancy-Elliott, sur une distance de 30 m vers le sud	En tout temps
De l'Hippodrome	Est	À partir d'un point situé à 95 m au sud de la rue Nancy-Elliott, sur une distance de 33 m vers le sud	En tout temps
De l'Hippodrome	Est	À partir d'un point situé à 83 m au nord de la rue du Jockey, sur une distance de 31 m vers le nord	En tout temps
De l'Hippodrome	Est	À partir de la rue du Jockey, sur une distance de 17 m vers le nord	En tout temps
De l'Hippodrome	Ouest	À partir de la rue Nancy-Elliott, sur une distance de 30 m vers le sud	En tout temps
De l'Hippodrome	Ouest	À partir d'un point situé à 95 m au sud de la rue Nancy-Elliott, sur une distance de 33 m vers le sud	En tout temps
De l'Hippodrome	Ouest	À partir d'un point situé à 216 m au sud de la rue Nancy-Elliott, sur une distance de 13 m vers le sud	En tout temps

Implanter des zones de stationnement limité :

<b><u>Rue</u></b>	<b><u>Côté</u></b>	<b><u>Endroits</u></b>	<b><u>En vigueur</u></b>
De l'Hippodrome	Ouest	À partir d'un point situé à 30 m au sud de la rue Nancy-Elliott, sur une distance de 65 m vers le sud	2 heures 7 h à 17 h Lundi au vendredi
De l'Hippodrome	Ouest	À partir d'un point situé à 128 m au sud de la rue Nancy-Elliott, sur une distance de 88 m vers le sud	2 heures 7 h à 17 h Lundi au vendredi
De l'Hippodrome	Ouest	À partir d'un point situé à 229 m au sud de la rue Nancy-Elliott, sur une distance de 84 m vers le sud	2 heures 7 h à 17 h Lundi au vendredi

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans les zones de stationnement mentionnées aux présentes.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-21-224 qui fait partie intégrante de la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 18 juin 2021.

Adoptée

CE-2021-511

**MODIFICATIONS À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT - RUES DU QUARTZ ET MARIE-BURGER - DISTRICT ÉLECTORAL DE L'ORÉE-DU-PARC - ISABELLE N. MIRON**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité décrète des modifications à la signalisation de stationnement sur les rues du Quartz et Marie-Burger, dossier RS-21-126, comme illustré au plan numéro CRO-21-292 du 11 mai 2021, le tout afin de :

Implanter des zones de stationnement interdit :

<b><u>Rue</u></b>	<b><u>Côté</u></b>	<b><u>Endroit</u></b>	<b><u>En vigueur</u></b>
Du Quartz	Ouest	Entre le boulevard de la Cité-des-Jeunes et la rue de la Galène	En tout temps

Implanter des zones de stationnement limité :

<b><u>Rues</u></b>	<b><u>Côtés</u></b>	<b><u>Endroits</u></b>	<b><u>En vigueur</u></b>
Du Quartz	Est	À partir de la rue de la Galène, sur une distance de 117 m vers le sud	2 heures 7 h à 17 h
Marie-Burger	Ouest	À partir de la rue de la Galène, sur une distance de 77 m vers le sud	2 heures 7 h à 17 h

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans les zones de stationnement mentionnées aux présentes.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-21-292 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2021-512

**MODIFICATIONS À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT - AVENUE DU BOIS-FRANC ET RUE DES THUYAS - DISTRICT ÉLECTORAL DE LUCERNE - GILLES CHAGNON**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité décrète des modifications à la signalisation de stationnement sur l'avenue du Bois-Franc et la rue des Thuyas, dossier RS-21-134, comme illustré au plan numéro CRO-21-299 du 2 juin 2021, le tout afin de :

Implanter une zone de stationnement interdit :

<u>Rues</u>	<u>Côtés</u>	<u>Endroits</u>	<u>En vigueur</u>
Du Bois-Franc	Ouest	À partir de la rue des Thuyas, sur une distance de 100 m vers le sud	En tout temps
Des Thuyas	Sud	Entre la rue des Thuyas et la rue Maurice-St-Louis	En tout temps
Du Bois-Franc	Sud	D'un point situé à 40 m à l'est de la rue des Obiers, sur une distance de 30 m vers l'est	En tout temps

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans les zones de stationnement mentionnées aux présentes.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-21-299 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2021-513

**MODIFICATIONS À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT - CHEMIN FRASER - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE LUCERNE ET DE DESCHÊNES - GILLES CHAGNON ET MIKE DUGGAN**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité décrète des modifications à la signalisation de stationnement sur le chemin Fraser, dossier RS-21-139, comme illustré au plan numéro CRO-21-304 du 26 mai 2021, le tout afin de :

Implanter des zones de stationnement interdit :

<u>Rue</u>	<u>Côtés</u>	<u>Endroits</u>	<u>En vigueur</u>
Fraser	Ouest	Entre le chemin d'Aylmer et le boulevard de Lucerne	En tout temps
Fraser	Est	À partir de la rue Dickens, sur une distance de 51 m vers le nord	En tout temps

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans les zones de stationnement mentionnées aux présentes.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-21-304 qui fait partie intégrante de la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 18 juin 2021.

Adoptée

CE-2021-514

**MODIFICATIONS À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT - RUES BELMONT, GLENWOOD ET EASTERN - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE LUCERNE ET DE DESCHÊNES - GILLES CHAGNON ET MIKE DUGGAN**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité décrète des modifications à la signalisation de stationnement sur les rues Belmont, Glenwood et Eastern, dossier RS-21-159, comme illustré aux plans numéros CRO-21-320 1 de 2 et CRO-21-320 2 de 2 des 26 et 27 mai 2021, le tout afin de :

Implanter des zones de stationnement interdit :

<u>Rues</u>	<u>Côtés</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Belmont	Ouest	À partir du chemin d'Aylmer jusqu'à un point situé à 6 m au nord de la rue Elizabeth	En tout temps
Belmont	Est	Entre le chemin d'Aylmer et la rue Elizabeth	En tout temps
Belmont	Est	À partir de la rue Glenwood, sur une distance de 267 m vers le nord	En tout temps
Glenwood	Nord	Entre la rue Belmont et la rue Eastern	En tout temps
Glenwood	Sud	À partir de la rue Eastern, sur une distance de 30 m vers l'est	En tout temps
Eastern	Est	Entre la rue Glenwood et le boulevard de Lucerne	En tout temps
Eastern	Ouest	Entre la rue Cavanagh et le boulevard de Lucerne	En tout temps

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans les zones de stationnement mentionnées aux présentes.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément aux plans numéros CRO-21-320 1 de 2 et CRO-21-320 2 de 2 qui font parties intégrantes de la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 18 juin 2021.

Adoptée

CE-2021-515

**MODIFICATION À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT - RUE PRINCIPALE - DISTRICT ÉLECTORAL D'AYLMER - AUDREY BUREAU**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité décrète une modification à la signalisation de stationnement sur la rue Principale, dossier RS-21-160, comme illustré au plan numéro CRO-21-324 du 18 mai 2021, le tout afin de :

Implanter une zone de stationnement interdit :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Principale	Nord	À partir de la rue Park jusqu'à un point situé à 26 m à l'est de la rue Broad	En tout temps

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans la zone de stationnement mentionnée aux présentes.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-21-324 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2021-516

**MODIFICATIONS À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT - RUE D'ORSAY - DISTRICT ÉLECTORAL DU PLATEAU - MAUDE MARQUIS-BISSONNETTE**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité décrète des modifications à la signalisation de stationnement sur la rue d'Orsay, dossier RS-21-161, comme illustré au plan numéro CRO-21-325 du 1<sup>er</sup> juin 2021, le tout afin de :

Implanter une zone d'arrêt interdit :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
D'Orsay	Ouest	À partir du boulevard de l'Amérique-Française, sur une distance de 47 m vers le sud.	De 7 h à 17 h, du lundi au vendredi, de septembre à juin

Implanter une zone de stationnement limité :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
D'Orsay	Ouest	Entre un point situé 47 m au sud du boulevard de l'Amérique-Française et la rue de l'Art-Contemporain.	15 minutes, de 7 h à 17 h, du lundi au vendredi, de septembre à juin

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans les zones de stationnement mentionnées aux présentes.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-21-325 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2021-517

**MODIFICATION À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT - RUE DU PIRÉE - DISTRICT ÉLECTORAL DU PLATEAU - MAUDE MARQUIS-BISSONNETTE**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité décrète une modification à la signalisation de stationnement sur la rue du Pirée, dossier RS-21-163, comme illustré au plan numéro CRO-21-327 du 28 mai 2021, le tout afin de :

Implanter une zone de stationnement interdit :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Du Pirée	Sud	Entre la passerelle située à l'ouest du 172, rue du Pirée et la passerelle située au sud du 148, rue du Pirée	De 7 h à 17 h, du lundi au vendredi, de septembre à juin

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans la zone de stationnement mentionnée aux présentes.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-21-327 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2021-518

**MODIFICATIONS À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT – RUES ST-ONGE, VILLENEUVE ET DOUCET - DISTRICT ÉLECTORAL DU PARC-DE-LA-MONTAGNE–SAINT-RAYMOND - LOUISE BOUDRIAS**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité décrète des modifications à la signalisation de stationnement sur les rues St-Onge, Villeneuve et Doucet, dossier RS-21-080, comme illustré au plan numéro CRO-21-301 du 26 mai 2021, le tout afin de :

Implanter une zone de stationnement limité :

<u>Rues</u>	<u>Côtés</u>	<u>Endroits</u>	<u>En vigueur</u>
St-Onge	Est	De la rue Villeneuve, sur une distance de 59 m vers le nord	2 heures entre 7 h et 17 h, du lundi au vendredi, de septembre à juin
St-Onge	Est	De la rue de la Guadeloupe, sur une distance de 103 m vers le sud	15 minutes entre 7 h et 17 h, du lundi au vendredi, de septembre à juin
Villeneuve	Nord	D'un point situé à 37 m à l'est de la rue St-Onge, sur une distance de 52 m vers l'est	2 heures entre 7 h et 17 h, du lundi au vendredi, de septembre à juin
Doucet	Ouest	D'un point situé à 20 m au nord de la rue Villeneuve, sur une distance de 118 m vers le nord	15 minutes entre 7 h et 17 h, du lundi au vendredi de septembre à juin

Implanter une zone de stationnement interdit :

<u>Rue</u>	<u>Côtés</u>	<u>Endroits</u>	<u>En vigueur</u>
Villeneuve	Sud	D'un point situé à 10 m à l'est de la rue St-Onge, sur une distance de 38 m vers l'ouest	En tout temps
Villeneuve	Nord	De la rue St-Onge, sur une distance de 37 m vers l'est	En tout temps

Implanter une zone d'arrêt interdit :

<u>Rues</u>	<u>Côtés</u>	<u>Endroits</u>	<u>En vigueur</u>
St-Onge	Est	D'un point situé à 59 m au nord de la rue Villeneuve, sur une distance de 40 m vers le nord	7 h à 17 h, du lundi au vendredi, de septembre à juin excepté autobus
Doucet	Ouest	De la rue de la Guadeloupe, sur une distance de 16 m vers le sud	7 h et 17 h, du lundi au vendredi, de septembre à juin

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans les zones de stationnement mentionnées aux présentes.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-21-301 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2021-519

**MODIFICATION À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT - RUE BÉLANGER - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - MARTIN LAJEUNESSE**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité décrète une modification à la signalisation de stationnement sur la rue Bélanger, dossier RS-21-153, comme illustré au plan numéro CRO-21-312 du 25 mai 2021, le tout afin de :

Implanter une zone d'arrêt interdit :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Bélanger	Est	D'un point situé à 41 m au nord de la rue Joseph, sur une distance de 87 m vers le nord	En tout temps Excepté autobus

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans la zone de stationnement mentionnée aux présentes.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-21-312 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2021-520

**AUTORISER UN AJUSTEMENT DE COÛT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS, SANS IMPACT BUDGÉTAIRE - CITEK S.E.N.C. - RÉAMÉNAGEMENT DES BOULEVARDS DE LA CITÉ ET DU CARREFOUR - AMÉLIORATION DES LIENS PIÉTONNIERS - DISTRICT ÉLECTORAL DU VERSANT - DANIEL CHAMPAGNE**

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2019-894 du 10 décembre 2019, adjugeait à la firme d'ingénieurs-conseils Citek s.e.n.c. un contrat pour la fourniture de services professionnels pour la préparation de plans et devis et la surveillance des travaux, dans le cadre du projet de réaménagement des boulevards de la Cité et du Carrefour – amélioration des liens piétonniers, pour un montant total approximatif de 283 010,96 \$ incluant les taxes;



**CONSIDÉRANT QUE** la délégation de pouvoir numéro 173138 a déjà été approuvée pour un montant de 28 025,16 \$ incluant les taxes;

**CONSIDÉRANT QUE** la firme Citek s.e.n.c. a déposé une demande d'honoraires professionnels supplémentaires au montant de 84 840,25 \$ incluant les taxes, pour assurer les services professionnels supplémentaires de surveillance bureau pour le projet de réaménagement des boulevards de la Cité et du Carrefour – amélioration des liens piétonniers;

**CONSIDÉRANT QUE** le montant total de l'ajustement au contrat dépasse la limite autorisée par le Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation du pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau, soit de 10 % de la valeur initiale du contrat, dans le présent cas;

**CONSIDÉRANT QU'**après vérifications, le Service des infrastructures recommande cet ajustement de coût pour les honoraires professionnels supplémentaires encourus :

### **PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité :

- entérine la délégation de pouvoir numéro 173138 pour un montant de 28 025,16 \$ incluant les taxes;
- autorise l'ajustement de coût des honoraires professionnels supplémentaires encourus au montant total de 89 151,81 \$ incluant les taxes, ainsi que des crédits au montant total de 4 311,56 \$ incluant les taxes, pour un ajustement net de 84 840,25 \$ incluant les taxes, à la firme Citek s.e.n.c., et ce, sans impact budgétaire, dans le cadre du projet de réaménagement des boulevards de la Cité et du Carrefour – amélioration des liens piétonniers, portant ainsi le cumulatif des ajustements à approuver à un montant de 112 865,41 \$ incluant les taxes.

Le coût total révisé du contrat, à la suite de cet ajustement, représente un montant de 395 876,37 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
06-30812-016-86980	16 105,71 \$	Divers travaux d'infrastructures - Aréna + 3 glaces - 18-3070 - Rue Cominar - Réaménagement
06-30812-022-86981	59 871,61 \$	Divers travaux d'infrastructures - Aréna + 3 glaces - 19-3018 - Travaux liens piétonniers - Boulevard de la Cité
06-30812-005-86982	1 279,11 \$	Divers travaux d'infrastructures - Aréna + 3 glaces - Amélioration - Trottoirs - Sentiers cyclables - Accès
06-30848-028-86983	4 151,05 \$	Réseau routier et nouveaux trottoirs en milieu urbain - 19-3018 - 144, boulevard de l'Hôpital - Fibre optique
04-13493	3 877,01 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	3 867,32 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 18 juin 2021.

Adoptée

CE-2021-521

**MODIFICATION À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT -  
BIBLIOTHÈQUE DONALDA-CHARRON - 255, RUE DE BRUXELLES - DISTRICT  
ÉLECTORAL DU PLATEAU - MAUDE MARQUIS-BISSONNETTE**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité décrète une modification à la signalisation de stationnement dans le stationnement de la bibliothèque Donalda-Charron (255, rue de Bruxelles), dossier RS-21-169, comme illustré au plan numéro CRO-21-321 du 28 mai 2021, le tout afin de :

Implanter une zone de stationnement limité :

<b><u>Rue</u></b>	<b><u>Côté</u></b>	<b><u>Endroit</u></b>	<b><u>En vigueur</u></b>
Bibliothèque Donalda-Charron	N/A	Dans tout le stationnement	2 heures 7 h à 22 h Excepté permis qui l'autorise

La présente résolution vient bonifier la réglementation déjà en place.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-21-321 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2021-522

**SOUMISSION 2021 SP 058 - TRAVAUX DE SCELLEMENT DE FISSURES DANS  
DIVERSES RUES DE LA VILLE DE GATINEAU - 2021 - SERVICE DES  
INFRASTRUCTURES**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme C'Scellé Cavalier, 471A, boulevard Saint-René Est, Gatineau, Québec, J8P 8A5, pour le projet de traitement de fissures 2021 sur la base des prix unitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total approximatif de 623 534,72 \$ incluant les taxes, en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 19 mai 2021, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
06-30848-003-86984	200 000 \$	Réseau routier et nouveaux trottoirs en milieu urbain - 20-3048 - Traitement de fissures 2020
06-30868-003-86985	340 000 \$	Travaux de réfection du réseau routier - 20-3048 - Traitement de fissures
06-30887-003-86986	29 370,31 \$	Travaux de réfection du réseau routier - 20-3048 - Traitement de fissures
04-13493	27 116,09 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	27 048,32 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 18 juin 2021.

Adoptée

CE-2021-523

**SOUSSION 2021 SP 158 - REMPLACEMENT DES CONDENSEURS ÉVAPORATIFS AUX ARÉNAS J-P SABOURIN ET CHOLETTE - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE L'ORÉE-DU-PARC ET DU PARC-DE-LA-MONTAGNE-SAINT-RAYMOND - ISABELLE N. MIRON ET LOUISE BOUDRIAS**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Industries Toromont Ltée (Cimco Refrigeration), 93, chemin Hines, suite 7, Ottawa, Ontario, K2K 2M5, pour le remplacement des condenseurs évaporatifs aux arénas J-P Sabourin et Cholette, pour un montant total de 371 369,25 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 28 mai 2021, et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
18-12002-012-86987	339 109,62 \$	Dalles et bandes à l'aréna Robert-Guertin - 20-2070 - Arénas Cholette et Sabourin - Condenseurs
04-13493	16 150 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	16 109,63 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 18 juin 2021.

Adoptée

CE-2021-524

**SOUSSION 2021 SP 071 - RÉFECTION ROUTIÈRE DU BOULEVARD MALONEY EST, ENTRE LES RUES DUPUIS ET DES SABLES - GROUPE B - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICTS ÉLECTORAUX DU LAC-BEAUCHAMP ET DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - JEAN-FRANÇOIS LEBLANC ET JEAN LESSARD**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité :

- adjuge un contrat à la firme 130247 Canada inc. / Pavage Inter Cité, 485, rue de Vernon, Gatineau, Québec, J9J 3K4, pour les travaux de la réfection de la chaussée du boulevard Maloney Est, entre les rues Dupuis et des Sables, le tout sur une longueur totale d'environ 1 150 m, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant approximatif de 5 321 801,01 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 27 mai 2021, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme;
- autorise une dérogation au Règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Gatineau afin d'autoriser l'entrepreneur à réaliser des travaux de réfection de chaussée du lundi au dimanche de 21 h à 7 h ainsi que de jour les dimanches.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
06-30848-011-86988	4 859 513,67 \$	Réseau routier et nouveaux trottoirs en milieu urbain - 18-3050 - Boulevard Maloney Est - Chemin du Lac - Rue Joseph-Roy
04-13493	231 432,96 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	230 854,38 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 18 juin 2021.

Adoptée

CE-2021-525

**SOUSSION 2021 SP 081 - LOCATION DE CAMIONS DIX ROUES AVEC EQUIPEMENT DE DENEIGEMENT - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Location de camions Excellence PacLease division de camion Excellence Peterbilt inc., 1014, rue Nobel, Saint-Julie, Québec, J3E 1Z4, pour la location de camions dix roues avec équipements de déneigement pour un montant approximatif total de 776 098,77 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 13 mai 2021, et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme.

Le contrat sera valide pour une période de deux ans à partir de la date d'adjudication, et ce, jusqu'au 31 mars 2023.

De plus, le trésorier est autorisé à prévoir les sommes nécessaires au budget des années 2022 et 2023 afin de donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
02-31310-516-86989	134 941,78 \$	Déblaiement et enlèvement de la neige - Location à long terme - Machinerie
18-20017-002-86990	118 652,36 \$	Programme de reprofilage de fossés - Travaux 2021
04-13493	12 077,34 \$	TPS à recevoir - Ristournes
04-13593	12 047,16 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 18 juin 2021.

Adoptée

CE-2021-526

**SOUSSION 2021 SP 048A - SERVICE DE TERREAUTAGE DE TERRAINS SPORTIFS ET FOURNITURE DE TERRE DE CULTURE ET VÉGÉTALE - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Pelouse Santé inc., 66, rue Dubois, local 104, Saint-Eustache, Québec, J7P 4W9, pour le service de terreautage de terrains sportifs et fourniture de terre de culture et végétale pour une période de deux années, pour un montant total approximatif de 64 443,96 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 20 mai 2021, cette dernière ayant déposé la plus basse soumission reçue et conforme.

Après la première année du contrat, les prix unitaires seront révisés annuellement, le tout basé sur l'indice de prix à la consommation de Statistique Canada. Le contrat pourrait être renouvelé pour une période additionnelle d'une année ce qui porterait le montant total approximatif de ce contrat à 96 665,94 \$ incluant les taxes, sans tenir compte de l'indexation annuelle des prix.

De plus, le trésorier est autorisé à prévoir les sommes nécessaires au budget des années 2022 et 2023 afin de donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-71425-521-86991	29 422,95 \$	Terrains sportifs - Entretien et réparation des infrastructures
04-13493	1 401,26 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	1 397,76 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 18 juin 2021.

Adoptée

**CE-2021-527**

**APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 20 - ACCEPTATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 22 - LA LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 21 AINSI QUE LA LISTE DES EMBAUCHES NUMÉRO 21**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 20, accepte le dépôt des listes des pièces de comptes à payer PD numéro 22, la liste des réquisitions numéro 21 ainsi que la liste des embauches numéro 21 :

Numéros des listes	Descriptions	Montants \$	Périodes
Liste PA numéro 20	Pièces de comptes à payer	25 687,63 \$	31 mai au 4 juin 2021
Liste PD numéro 22	Pièces de comptes à payer	341 247,63 \$	31 mai au 4 juin 2021
Liste des réquisitions numéro 21	Pièces de comptes à payer	4 707,53 \$	31 mai au 4 juin 2021
Liste des embauches numéro 21	Embauche du personnel temporaire	414 632,77 \$	23 au 29 mai 2021

Un certificat du trésorier a été émis le 18 juin 2021.

Adoptée

**CE-2021-528**

**ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-23 POUR UN MONTANT TOTAL DE 491 868,32 \$ POUR LA PÉRIODE DU 3 AU 9 JUIN 2021**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-23 d'un montant de 491 868,32 \$ pour la période du 3 au 9 juin 2021.

Un certificat du trésorier a été émis le 18 juin 2021.

Adoptée

CE-2021-529

**CESSION DE TOUS LES DROITS, TITRES ET INTÉRÊTS AU PROPRIÉTAIRE CONTIGU - LOT 1 288 448 DU CADASTRE DU QUÉBEC - 266, 268, 272 ET 274, BOULEVARD ALEXANDRE-TACHÉ - DISTRICT ÉLECTORAL DU MANOIR-DES-TREMBLES-VAL-TÉTREAU - JOCELYN BLONDIN**

**CONSIDÉRANT QUE** le propriétaire des adresses situées aux 266, 268, 272, et 274, boulevard Alexandre-Taché souhaite se porter acquéreur du lot 1 288 448 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, étant une ruelle située derrière ces propriétés;

**CONSIDÉRANT QUE** suivant la recherche de titres effectuée sur le lot, il appert, qu'avant la rénovation cadastrale, le lot appartenait à la société The Canadian Capital Realty Compagny, selon l'acte de vente inscrit au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Hull, sous le numéro 21 023, le 31 mars 1913;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau est inscrite au registre foncier comme étant propriétaire du lot 1 288 448 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, déposé le 11 février 1999;

**CONSIDÉRANT QU'**outre l'attribution par la rénovation cadastrale de ce lot à la Ville de Gatineau, il n'existe aucun titre de propriété en faveur de celle-ci;

**CONSIDÉRANT QU'**il est impossible de garantir le titre de propriété de la Ville pour le lot 1 288 448 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, puisqu'il n'y a aucune inscription à cet effet à l'index aux immeubles de la propriété;

**CONSIDÉRANT QUE** le propriétaire souhaite consolider son titre de propriété sur le lot 1 288 448 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, et entamer les démarches pour l'obtention d'un jugement en prescription acquisitive;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau n'a pas d'intérêt dans cet immeuble;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les services municipaux concernés ont été consultés et sont favorables à la cession de tous les droits, titres et intérêts pouvant être détenus dans ce lot, à titre gratuit, et sans garantie légale, aux risques et périls du propriétaire des adresses situées aux 266, 268, 272, et 274, boulevard Alexandre-Taché :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise la cession de tous les droits, titres et intérêts que la Ville de Gatineau détient ou pourrait détenir dans le lot 1 288 448 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, à titre gratuit, et sans garantie légale, aux risques et périls du propriétaire des adresses situées aux 266, 268, 272, et 274, boulevard Alexandre-Taché.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence la greffière adjointe ou l'assistante-greffière sont autorisés à signer les documents aux fins de la présente.

Adoptée

CE-2021-530

**CESSION DE TOUS LES DROITS, TITRES ET INTÉRÊTS AU PROPRIÉTAIRE CONTIGU - LOT 6 426 786 DU CADASTRE DU QUÉBEC - PARCELLE DE TERRAIN SITUÉE SUR LA RUE CAVANAGH - DISTRICT ÉLECTORAL DE DESCHENES - MIKE DUGGAN**

**CONSIDÉRANT QUE** le propriétaire du 4, rue Cavanagh souhaite se porter acquéreur du lot 6 426 786 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Gatineau, étant une emprise excédentaire de la rue Cavanagh existante;

**CONSIDÉRANT QUE** la cession du lot 6 426 786 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Gatineau, permettra de rendre conforme la marge avant de la propriété située au 4, rue Cavanagh, tel qu'il était prévu à la résolution numéro CM-2018-1024 adoptée le 11 décembre 2018 par le conseil municipal;

**CONSIDÉRANT QU'**outre l'attribution par la rénovation cadastrale de ce lot à la Ville de Gatineau, il n'existe aucun titre de propriété en faveur de celle-ci;

**CONSIDÉRANT QU'**il est impossible de garantir le titre de propriété de la Ville pour le lot 6 426 786 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Gatineau, puisqu'il n'y a aucune inscription à cet effet à l'index aux immeubles de la propriété;

**CONSIDÉRANT QUE** le propriétaire souhaite rendre conforme sa propriété, corriger son titre de propriété et entamer les démarches pour l'obtention d'un jugement en prescription acquisitive sur le lot 6 426 786 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Gatineau;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau n'a pas d'intérêt dans cet immeuble;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les services municipaux concernés ont été consultés et sont favorables à la cession de tous les droits, titres et intérêts pouvant être détenus dans ce lot, à titre gratuit, et sans garantie légale, aux risques et périls du propriétaire du 4, rue Cavanagh :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise la cession de tous les droits, titres et intérêts que la Ville de Gatineau détient ou pourrait détenir dans le lot 6 426 786 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Gatineau, à titre gratuit, et sans garantie légale, aux risques et périls du propriétaire du 4, rue Cavanagh.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence la greffière adjointe ou l'assistante-greffière sont autorisés à signer les documents aux fins de la présente.

Adoptée

**DÉPÔTS DE DOCUMENTS**

1. Dépôt de la liste des subventions du budget de soutien des membres du conseil - Mai 2021

**CE-2021-531**

**SUSPENSION SANS SOLDE DE 10 JOURS - EMPLOYÉ NUMÉRO 107826**

**CONSIDÉRANT QU'**une enquête a été menée par les représentants de la Ville de Gatineau;

**CONSIDÉRANT** les conclusions de l'enquête;

**CONSIDÉRANT** l'ensemble des faits analysés, l'équité interne ainsi que l'état actuel de la jurisprudence en cette matière;

**CONSIDÉRANT QUE** les représentants du Service des ressources humaines et du service concerné entérinent les conclusions suite à l'enquête :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise l'imposition d'une suspension sans solde de 10 jours à l'employé numéro 107826.

Adoptée

---

**CÉDRIC TESSIER**  
Conseiller et président  
Comité exécutif

---

**M<sup>c</sup> GENEVIÈVE LEDUC**  
Greffière  
Comité exécutif